



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE,
Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Echevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON,
Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART,
Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS,
Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT,
Madame Nathalie ELSÉN, Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET,
Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Monsieur Philippe RASQUIN, Président;

6. OBJET : Nouvelle dénomination de voirie - SEILLES : partie inférieure de la rue de Monthessal - Rue de l'Eclaircie

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 alinéa 1^{er}, L1122-26 § 1^{er}, L 1122-30 et L 3221-5 du Code de la démocratie locale et de décentralisation ;

Vu le décret du Conseil culturel de la Communauté française du 28 janvier 1974 relatif aux noms des voies publiques, modifié par le décret du 3 juillet 1986 ;

Vu la circulaire ministérielle du 7 décembre 1972 portant dénominations des voies et places publiques ;

Considérant que le Collège communal, en sa séance du 1^{er} septembre 2023, a émis le souhait d'attribuer à la partie inférieure de la rue de Monthessal, la dénomination "*rue de l'Eclaircie*", titre d'une des œuvres de la saga "*Jean CLARAMBAUX*", de l'écrivain Jean TOUSSEUL ;

Considérant l'avis favorable de la section wallonne de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie ;

Sur proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

La partie inférieure de la rue de Monthessal, tronçon de voirie situé entre la rue de Tramaka et la rue Halbossart à SEILLES, est renommée « *rue de l'Eclaircie* ».

Article 2 :

Information en sera donnée à la Zone de Police des Arches, à la Zone de secours NAGE, aux services administratifs et sociétés potentiellement concernés.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

